

BULLETIN D'INSCRIPTION

Accélérateur de potentiel Construction et Immobilier :

Amsterdam – 16 au 18 juin 2025

Merci de retourner le bulletin rempli et scanné par e-mail à :
Florian Carquillat -- f.carquillat@cfc.nl -- avant le 31 mars 2025

Nom/Prénom :	<input type="text"/>
Fonction :	<input type="text"/>
Raison sociale :	<input type="text"/>
Activité de l'entr. :	<input type="text"/>
Adresse de l'entr. :	<input type="text"/>
Ville et code postal :	<input type="text"/>
Pays :	<input type="text"/>
Tél. :	<input type="text"/>
Mobile pro. :	<input type="text"/>
Email :	<input type="text"/>
Adresse de facturation:	<input type="text"/>
E-mail de facturation :	<input type="text"/>

** Les données des personnes inscrites seront intégrées dans la base de données de la CCI France Pays-Bas et seront utilisées dans le cadre de ses communications et pour l'organisation de l'évènement. Les inscriptions sont définitives après validation par l'organisateur.*

- Je participe à l'**Accélérateur de potentiel sur la Construction et l'Immobilier** et reconnais avoir pris connaissance des modalités de paiement, des conditions susmentionnées et des CGV. Je réglerai les frais de participation après validation de mon inscription par la CCI France Pays-Bas, dès réception de la facture.

Merci de cocher ci-dessous le(s) prestations vous concernant :

- Tarif Early Bird -- 2600 euros -- avant le 28 février 2025 (inclus)**
- Tarif normal -- 2900 euros -- à partir du 1er mars 2025 (inclus)**
- Personne supplémentaire / accompagnant -- 2400 euros**

Total HT :

Fait à : Le:

Signature et cachet:

CONDITIONS

- Par sa signature, le Client accepte :
 - Le bulletin d'inscription établi par la CCI France Pays-Bas
 - Le contrat établi par la CCI France Pays-Bas
 - Les conditions générales de vente transmises au Client
- Nous vous rappelons que nous avons une obligation de moyens et non de résultats.
- La CCI France Pays-Bas ne peut être tenue responsable ni des informations fournies par les prospects ni des résultats des négociations commerciales engagées entre votre société et le prospect, ni de l'utilisation des informations fournies à son client.
- Le paiement doit être effectué sur présentation de la facture correspondant à la prestation réalisée.
- En cas d'annulation, le Client sera remboursé jusqu'à un certain montant, en fonction de la date d'annulation :
 - Annulation gratuite jusqu'au 15 avril (inclus)
 - 80% du montant total remboursé jusqu'au 1er mai (inclus)
 - 50% du montant total remboursé jusqu'au 8 juin (inclus)
 - Aucun remboursement ne peut être accordé à partir du 9 juin, soit 7 jours avant le début du programme
- Le programme fourni est indicatif et non contractuel. La CCI France Pays-Bas se réserve le droit d'adapter le programme à tout moment et sans préavis afin d'assurer la bonne tenue de l'évènement. La CCI France Pays-Bas ne pourra être tenue responsable des modifications apportées au programme.